



REPRESENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE  
AUPRES DE L'O.S.C.E

**Liberté de pensée, de conscience, de religion ou de croyance  
(session de travail 7-jeudi 26 septembre 2013)**

**Réponse de la délégation française**

1) En réponse aux interventions de certains représentants d'ONG, je tiens à souligner que la France respecte bien entendu la cour européenne des droits de l'homme et ses décisions. Elle prend donc acte de la fin du contentieux fiscal évoqué qui durait depuis près de 20 ans. Le gouvernement français, je le rappelle, ne réprime que les délits et les actes contraires à la loi ; il ne s'attaque jamais aux convictions religieuses ou spirituelles. Le gouvernement travaille à rendre plus claire, plus lisible la réglementation fiscale qui s'applique aux associations.

2) Pour répondre à d'autres orateurs, nous sommes préoccupés par certaines interventions dans cette salle qui pourraient confiner à l'incitation à la haine contre les personnes en raison de leur appartenance religieuse et notamment de leur confession musulmane. La France est un pays marqué par la grande diversité des expressions religieuses et aussi par le grand nombre de citoyens sans lien avec la religion. La laïcité est le ciment qui nous permet de vivre ensemble dans le respect de la liberté de la religion ou de la conviction de chacun, croyant ou non. C'est ce que le gouvernement français a souhaité en popularisant la charte de la laïcité à l'école./.